

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 15/09/2017

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 193

Nombre de votants : 207

Secrétaire de séance : Benoit HOUIVET

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 21 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (à partir de 19 h jusqu'à 22h05), BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BRECY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard (jusqu'à 22h35), CAUVIN Jean-Louis, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à 23h), THOMELIN Auguste suppléant de FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick (arrivée en cours de séance), GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOURÉMAN Paul (jusqu'à 21h30), GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie (jusqu'à 22h30), HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise (jusqu'à 19h50), HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 20h10), GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine (jusqu'à 22h30), HUET Fabrice, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 21h20), JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (jusqu'à 20h10), LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à 22h30), LEBARON Bernard, GODEFROY Jeannine suppléante de LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHATREUX Jean-René suppléant de LECHEVALIER Michel, DELAPLACE Henri suppléant de LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 22h30), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 22h40), LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette (jusqu'à 23h19), LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 20h), LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel (jusqu'à 19h50), MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARION Elisabeth suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, LEFEVRE Sylvie suppléante de MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PEYPE Gaëlle (jusqu'à 22h51), PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine (jusqu'à 22h45), RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h30), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (jusqu'à 21h19), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 22h35), THIEULENT Lydia (jusqu'à 22h30), TISON Franck (jusqu'à 22h30), TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à 22h30), VEILLARD Rodolphe, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à 22h40), VIVIER Nicolas (jusqu'à 22h30).

Ont donné procurations :

ANNE Philippe à LEGOUPIL Jean-Claude,
BALDACCI Nathalie à LEQUERTIER Joël,
BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine (à partir de 22h05),
CAUVIN Bernard à FAGNEN Sébastien (à partir de 22h35),
CAUVIN Joseph à LEBEL Didier,
FEUARDANT Marc à PILLET Patrice,
FEUILLY Hervé à MARGUERITTE David (à partir de 23h),
GODEFROY Annick à FAGNEN Sébastien (jusqu'à son arrivée),
GOSELIN Bernard à LECHEVALIER Guy,
GROULT André à CASTELEIN Christèle,
HAMON-BARBE Françoise à Cyril BOURDON (à partir de 19h50)
HEBERT Dominique à LEFRANC Bertrand (jusqu'à 20h10),
HUET Catherine à HUET Fabrice (à partir de 22h30),
JOLY Jean-Marc à LE MONNYER Florence (à partir de 21h20 et jusqu'au départ de F LEMONNYER),
LALOE Evelyne à DUFOUR Luc,
LAMOTTE Jean-François à GUERIN Alain (à partir de 20h10),
LEBONNOIS Marie-Françoise à VIVIER Nicolas (jusqu'au départ de VIVIER Nicolas),
LEFAIX-VERON Odile à GRUNEWALD Martine,
LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël (à partir de 22h40),
LEPOITTEVIN Michel à MOUCHEL Evelyne,
LEQUILBEC Frédéric à GUYON Sophie (à partir de 20h et jusqu'au départ de S. GUYON),
MAGHE Jean-Michel à BROQUAIRE Guy (à partir de 19h50)
POTTIER Bernard à LETERRIER Richard,
REVERT Sandrine à DELAPLACE Henri (à partir de 22h45),
ROUXEL André à LEPOITTEVIN Gilbert,
SCHMITT Gilles à ROUSSEL Pascal (à partir de 21h19 et jusqu'au départ de P. ROUSSEL),
TISON Franck à SEBIRE Nelly (à partir de 22h30),
VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de 22h40),

Excusés : BROQUET Patrick, DELESTRE Richard, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GOSELIN Albert, HAMELIN Jacques, JEANNE Dominique, LE PETIT Philippe, PELLERIN Jean-Luc, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, TIFFREAU Danièle.

Délibération n° 2017-193

OBJET : Budget principal – affectation du résultat de fonctionnement

Exposé

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

L'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales précise en effet que "l'arrêté des comptes des collectivités locales est constitué par le vote du compte administratif présenté par le maire ou le président après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune".

Le compte de gestion du comptable représente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Selon les termes de l'article L. 2121-31 du CGCT, l'assemblée délibérante l'entend, en débat et l'arrête. Il rend compte par ailleurs de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes.

C'est le préalable obligatoire au vote du compte administratif, qui constitue l'arrêté définitif des comptes.

L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement ;
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Concernant les restes à réaliser, il est à noter que la communauté d'agglomération du Cotentin, outre ceux des anciennes communautés de communes, intègre une partie des restes à réaliser de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour les compétences transférées. Par ailleurs, certains restes à réaliser des pôles inscrits au budget principal sont transférés vers les budgets annexes, pour les budgets n'existant pas auparavant dans certains pôles : budgets annexes 11, 12 et 15.

Concernant les résultats, la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin a conservé les résultats de ses budgets annexes transférés (BA 14, 15)

Compte tenu que ce préalable a été adopté le 29 juin 2017,

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Commande publique,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 189 – Contre : 1 – Abstentions : 17) :

- **affecte** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2016 :

. Budget principal	3 223 553,41 €
--------------------	----------------

- **reporte** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 :

. Budget principal	16 715 074,37 €
--------------------	-----------------

Tel que détaillé en annexe

- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 5/10/17
et publication ou notification
du : 28/09/17



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

BUDGET PRINCIPAL - REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N-1

COMpte ADMINISTRATIF 2016 Voté le : 29 JUIN 2017		REPRISE ANTICIPEE (3) Délibération du :/..../.... (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement 2016		Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice Budget principal		A Résultat estimé de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
Résultat de l'exercice pôle Cœur Cotentin	- 3 008 322,70		
Résultat de l'exercice pôle côte des Isles	- 265 025,55		
Résultat de l'exercice pôle Douve Divette	- 72 099,02		
Résultat de l'exercice pôle La Saire	- 96 205,35		
Résultat de l'exercice pôle Les Pieux	- 2 970 123,66		
Résultat de l'exercice pôle Montebourg	- 338 886,59		
Résultat de l'exercice pôle St Pierre Eglise	- 406 946,14		
Résultat de l'exercice pôle Val de Saire	- 205 984,54		
Résultat de l'exercice pôle Vallée de l'Ouve	+ 7 841,78		
Résultat de l'exercice pôle Vallée de l'Ouve maison sante	- 575,98		
B Résultats antérieurs reportés		B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif 2016 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		(par délibération du J.N-1 sur l'affectation du résultat N-2) précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
Résultat antérieur reporté Pôle Cœur Cotentin	- 6 334 848,82		
Résultat antérieur reporté Pôle Cotes des Isles	+ 346 227,57		
Résultat antérieur reporté Pôle Douve Divette	- 225 192,11		
Résultat antérieur reporté Pôle La Saire	- 392 549,65		
Résultat antérieur reporté Pôle Les Pieux	+ 1 200 000,00		
Résultat antérieur reporté Pôle Montebourg	+ 1 560 777,93		
Résultat antérieur reporté Pôle St Pierre Eglise	+ 2 059 079,95		
Résultat antérieur reporté pôle Val de Saire	- 1 199 811,09		
Résultat antérieur reporté Pôle Vallée de l'Ouve	- 585 367,58		
Résultat antérieur reporté Pôle Vallée de l'Ouve - maison de santé	- 649,49		
C Résultat à affecter	+ 19 938 627,78	C Résultat à affecter	0,00
=A+B (hors restes à réaliser)		=A+B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)			
D Solde d'exécution d'investissement 2016 (précédé de + ou -)		D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	
Résultat de l'exercice des pôles de proximité			
Résultat de l'exercice pôle Cœur Cotentin	+ 3 123 440,11		
Résultat de l'exercice pôle côte des Isles	- 42 890,37		
Résultat de l'exercice pôle Douve Divette	- 331 339,29		
Résultat de l'exercice pôle La Saire	- 271 236,93		
Résultat de l'exercice pôle Les Pieux	- 113 456,86		
Résultat de l'exercice pôle Montebourg	- 1 504 229,22		
Résultat de l'exercice pôle St Pierre Eglise	- 416 729,29		
Résultat de l'exercice pôle Val de Saire	- 557 118,55		
Résultat de l'exercice pôle Vallée de l'Ouve	- 913 848,27		
Résultat de l'exercice pôle Vallée de l'Ouve maison sante	- 331 420,28		
Résultat de l'exercice pôle Vallée de l'Ouve maison sante	- 33 301,61		
D 001 (besoin de financement)		D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 3 123 440,11	R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement 2016 (4)	- 6 346 993,52	E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	0,00
soldé RAR pôles de proximité	- 5 249 705,36		
Soldé RAR issus de Cherbourg en Cotentin	- 1 938 713,20		
Transfert des RAR des pôles vers budget annexes	- 841 425,04		
Transfert pôle des Pieux vers BA 11	- 360 935,87		
Transfert pôle des Pieux vers BA 10	- 120 000,00		
Transfert pôle Les Pieux vers BA 15	- 21 618,36		
Transfert pôle Cœur Cotentin vers BA 15	- 153 367,00		
Transfert pôle La Saire vers BA 15	- 10 500,00		
Transfert pôle St Pierre Eglise vers BA 15	- 150 358,81		
Transfert pôle Vallée de l'Ouve vers BA 15	- 4 625,00		
Besoin de financement F (=D+E)	- 3 223 553,41	Besoin de financement F (=D+E)	0,00
AFFECTATION = C (=G+H)	+ 19 938 627,78	REPRISE ANTICIPEE = H	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	3 223 553,41	1) Prévisions d'affectation en réserves R 1068	
G=au minimum, couverture de besoin de financement F		G=couverture obligatoire du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	16 715 074,37	2) H Report en fonctionnement R 002	
		(2) (Si C>F, H=C-G)	
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

1) Périquet origine: produits des lessons, subventions, créances, opérations pour le compte de tiers, soit un total de

rapprochés de 16 de dépenses, soit un besoin de financement de 3 E

2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (voir L. Tome I, Titre 3, Chapitre 5 - (5))

4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement

5) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif

6) En de cas (H) à pas d'affectation